



BASKET-BALL LA CROIX SAINT OUEN
606 Rue de l'Enclos Romain- 60610 LA CROIX SAINT OUEN
Tel. 06 29 85 61 07
web : www.bbhc.info

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**En choisissant d'adhérer au BBLC,
chacun s'engage à participer à la vie du club et
à respecter le règlement intérieur et la charte du joueur.**

LA COTISATION :

Le paiement complet de la cotisation est obligatoire lors du dépôt du dossier d'inscription.

La cotisation comprend :

- l'adhésion au BBLC
- les frais de licence
- les frais d'inscription des équipes dans un championnat
- les frais de fonctionnement (arbitre, entraîneurs, achats de maillots, de ballons et du matériel pédagogique)

La cotisation annuelle est due intégralement, y compris en cas d'arrêt, de démission ou d'exclusion en cours de saison. **Aucun remboursement ne sera effectué.**

LA TENUE D'ENTRAÎNEMENT OU DE MATCH :

Elle est appropriée à la pratique du basket et comprend un short, un tee-shirt et des chaussures de sport propres dédiées à la pratique du basket en salle.

Les bijoux, montres, casquettes, foulards et voiles sont proscrits, conformément au règlement FFBB (Art. 4).

Le changement de tenue est effectué dans les vestiaires.

Une tenue (short et maillot) sera prêtée à chaque rencontre et restituée à l'issue de celle-ci.

Chaque joueur ou joueuse sera sollicité tour à tour pour assurer le lavage des tenues de match.

PRÉSENCE DES ENTRAÎNEURS :

Un entraînement ne pourra débuter sans la présence d'un entraîneur.

PARTICIPATION AUX MATCHS OU AUX ENTRAÎNEMENTS DES ÉQUIPES COMPÉTITION :

Elle est décidée par l'entraîneur.

La sélection des joueurs et joueuses se fera selon plusieurs critères :

- l'assiduité et la ponctualité aux entraînements,
- le bon comportement du joueur ou de la joueuse pendant les entraînements

DÉPLACEMENT DES ÉQUIPES LORS DES MATCHS A L'EXTÉRIEUR :

Pour les rencontres se déroulant à l'extérieur, le transport sera assuré par les parents ou les joueurs eux-mêmes à tour de rôle.

COMPORTEMENT :

Les comportements antisportifs ne seront pas tolérés. Des mesures d'exclusion temporaire ou définitive peuvent être prononcées.

VOLS D'EFFETS PERSONNELS :

Le BBLC décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels (téléphones portables, bijoux, vêtements...)

PARTICIPATION À LA VIE DU CLUB :

Le bon fonctionnement de notre club dépend de la participation du plus grand nombre pour arbitrer, tenir des tables de marque, organiser des fêtes et des événements. Chacun sera sollicité.

Date : .../.../.....

NOM :

signature du licencié précédée de
la mention "LU ET APPROUVE"